

# Rendez-vous en terres cultivées

Bernard  
Deman

Balade au cœur  
de nos campagnes

**Rendez-vous  
en terres  
cultivées**

# Rendez-vous en terres cultivées

Bernard  
Deman

Balade au cœur  
de nos campagnes

**Responsable éditoriale :**  
Stéphanie Zweifel  
**Suivi éditorial :** Caroline Bouchet  
**Conception graphique  
et mise en pages :** ABM Studio  
**Préparation de copie :**  
Victor Beauchef  
**Relecture sur épreuves :**  
Caroline Bouchet  
**Fabrication :** Carine Ruault

Delachaux et Niestlé, Paris, 2023  
ISBN : 978-2-603-03008-0  
Dépôt légal : mai 2023  
Photogravure : Chromostyle  
Achevé d'imprimer en avril 2023  
sur les presses de Graphycems  
Imprimé en Espagne

Cet ouvrage ne peut être reproduit,  
même partiellement et sous quelque  
forme que ce soit (photocopie,  
décalque, microfilm, duplicateur  
ou tout autre procédé analogique  
ou numérique), sans une autorisation  
écrite de l'éditeur.  
Tous droits réservés pour tous pays.

## CHARTRE DELACHAUX ET NIESTLÉ

- 1 L'éditeur nature de référence **depuis 1882**.
  - 2 Le fonds éditorial le plus complet en langue française  
avec **plus de 450 ouvrages** consacrés à la nature et à l'environnement.
  - 3 Des auteurs **scientifiques et naturalistes reconnus**.
  - 4 Les **meilleurs illustrateurs naturalistes**, pour la précision et le réalisme.
  - 5 Des ouvrages spécifiquement adaptés à l'utilisation sur le **terrain**.
  - 6 Des **contenus actualisés** régulièrement pour relayer les avancées  
scientifiques les plus récentes.
  - 7 Une **démarche éco-responsable** pour la conception et la fabrication  
de nos ouvrages.
  - 8 Une **approche pédagogique** qui sensibilise les plus jeunes à l'écologie.
  - 9 Une réflexion qui éclaire les **grands débats sur l'environnement**  
(biodiversité, changement climatique, écosystèmes).
  - 10 Une implication aux côtés de tous ceux qui œuvrent en faveur de  
la **protection de l'environnement** et de la conservation de la biodiversité.
- ▶ **RETROUVEZ-NOUS SUR [WWW.DELACHAUXETNIESTLE.COM](http://WWW.DELACHAUXETNIESTLE.COM) ET SUR FACEBOOK**



# Sommaire

- 6 **Introduction**  
Suivez le guide !
- 8 **Chemins et territoires, c'est toute une histoire**  
Parcourez notre patrimoine
- 10 Qui possède et exploite les terres de France ?
- 14 L'état civil des territoires : le cadastre
- 16 Les chemins de randonnée et leur gestion
- 24 **La campagne, un univers méconnu**  
Décryptez les paysages ruraux
- 26 Les routes de campagne
- 30 Les fermes et leurs bâtiments
- 34 L'assolement d'une exploitation agricole
- 38 Les haies, des marqueurs de terroirs
- 46 Les clôtures méritent qu'on s'y arrête
- 50 Les rivières et les cours d'eau
- 54 L'énergie dans le monde rural
- 58 Les témoins de l'histoire rurale
- 64 **Une nature ordinaire mais foisonnante**  
Inspirez et ouvrez l'œil
- 66 La biodiversité sous tension
- 68 Le sol, un milieu vivant
- 72 Les corridors de nature : chemins, haies et cours d'eau
- 116 Les prairies naturelles, réserves de biodiversité
- 128 Les plantes et les fruits à consommer
- 132 Les espèces de gibier et la chasse en plaine
- 138 **Les cultures agricoles, toutes ne se mangent pas**  
Soyez capables de passer du champ à l'assiette
- 140 Les cultures qui nous nourrissent à tout bout de champ
- 164 Les cultures qui ne déménagent pas chaque année
- 180 Les cultures qui nous habillent ou nous soignent
- 186 Les cultures qui réjouissent l'œil des peintres
- 188 **Ils nous nourrissent et entretiennent les paysages**  
Partez à la rencontre d'animaux bien élevés
- 190 Animaux et terroirs
- 192 Les bovins
- 206 Les ovins
- 212 Les autres animaux d'élevage
- 218 **Le travail de l'agriculteur, une énigme pour le promeneur**  
Ce que vous voulez savoir, mais n'osez pas lui demander
- 220 L'agriculteur et son travail
- 222 L'agriculteur et son métier
- 242 L'agriculteur et son matériel
- 246 L'agriculteur multifonctions
- 252 **Conclusion**  
En marche dans la même direction ?
- 255 **Remerciements**
- 256 **Ressources utiles**

# Introduction

**Suivez  
le guide!**

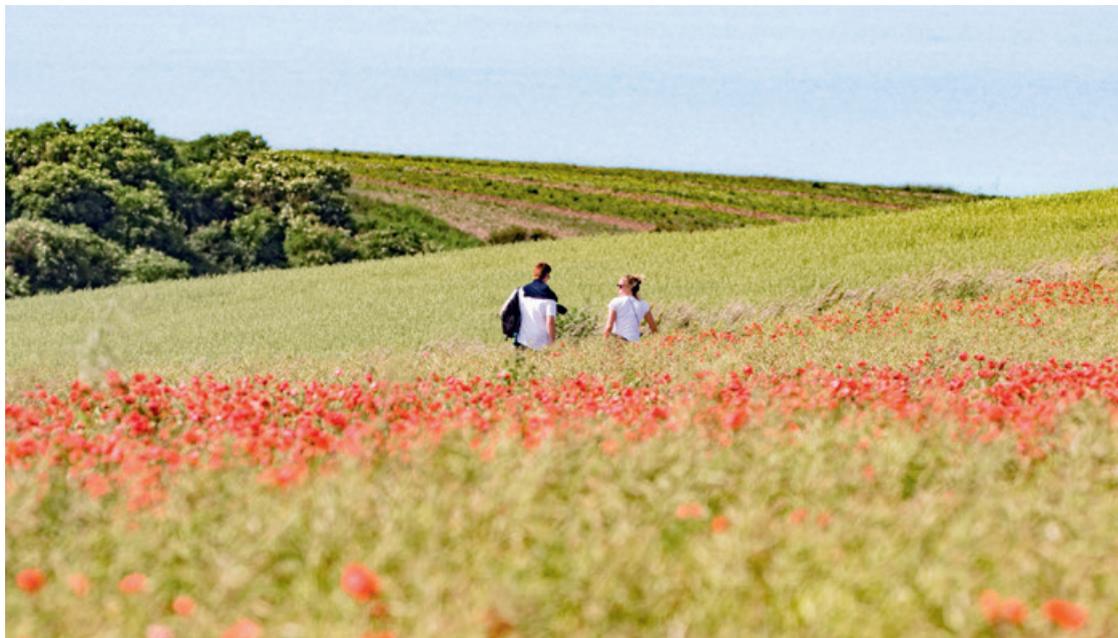
**En France, plus d'un million de kilomètres de chemins ruraux et de voies communales, ainsi qu'environ 180 000 kilomètres de sentiers balisés traversent 200 millions d'hectares de terres cultivées.**

Ce sont autant de lieux, de sites et de carrefours où 400 000 agriculteurs et 16 millions de promeneurs ou randonneurs ont l'occasion de se côtoyer, voire de se rencontrer.

La concentration urbaine, si elle incite les citadins à s'évader dans les campagnes pour « prendre l'air », profiter de la nature et y faire de l'exercice, n'engendre pas pour autant une connaissance de l'agriculture et de la ruralité. Pourtant, j'ai pu constater chez tous ceux qui aiment parcourir la campagne – lors de la promenade du dimanche, en randonnée sur les chemins de Compostelle, en VTT, à cheval, etc. –, que **la volonté d'une meilleure compréhension est bien réelle.**

Combien de fois vous ai-je vus émerveillés et interrogatifs devant un paysage dessiné par l'agriculture locale ou face aux tableaux colorés des cultures en fleur ? Combien de fois vous ai-je trouvés arrêtés pour profiter du spectacle d'un oiseau chantant sur un piquet de clôture, d'un lièvre s'enfuyant dans un champ ou d'une fleur des champs butinée par un papillon ? Combien de fois m'avez-vous demandé le nom d'une culture, la race d'une vache, des explications sur l'intérêt des haies, les pratiques culturales et d'élevage, ou encore sur la nécessité et l'impact des pesticides ?

C'est pour répondre à ces interrogations et permettre une meilleure connaissance des terres cultivées que ce livre vous convie à une (re)découverte de nos campagnes.



Lors de cette balade, des arrêts sur image seront faits sur les paysages ruraux et leurs chemins, sur la faune et la flore qui peuvent y être observées, sur les cultures agricoles et les animaux d'élevage et, pour terminer, sur celui qui en est le grand metteur en scène : l'agriculteur.

Fort de ces nouvelles connaissances, vous pourrez mieux comprendre cette campagne, cultiver la passion que vous avez déjà pour elle et faire de votre prochain rendez-vous en ces terres mal connues, un moment complice.





# Chemins et territoires, c'est toute une histoire !

Parcourez  
notre patrimoine

## C'est parti pour une promenade dans la campagne !

Mais auparavant, ouvrons une page d'histoire. Vous allez en effet cheminer sur un territoire qui a connu les grands propriétaires terriens issus de la noblesse ou du clergé, mais aussi la Révolution et l'appropriation d'une partie des terres par les paysans. Et ce passé ne s'est pas écrit de la même manière dans le nord et dans le sud de la France. Il est lié en effet aux nombreuses réformes agricoles et à l'important exode rural qui a profondément modifié le parcellaire. **Le cadastre, créé par Napoléon en 1807**, conserve la trace de ces bouleversements et met à jour en temps réel la photographie de notre territoire national.

Autrefois, les chemins étaient empruntés par les villageois, à pied et à cheval, ou par des charrettes tirées par des bœufs. Or, ceux-ci constituent aujourd'hui un enjeu touristique de premier plan, attirant de plus en plus de promeneurs et randonneurs. Il faut remonter à l'année **1947** pour trouver la trace de ce grand bouleversement : c'est à partir de cette date que sont apparus les **premiers sentiers de grande randonnée**.

# Qui possède et exploite les terres de France ?

L'agriculture met en valeur un peu plus de la moitié du territoire français, mais de manière très inégale. Vous aurez davantage le sentiment de parcourir des terres cultivées dans les plaines des Hauts-de-France et d'Île-de-France que dans le Massif central et l'Auvergne, très boisés, ou encore dans les alpages des massifs montagneux. Toutefois, n'en concluez pas que la moitié de la France est aux agriculteurs ! Celui dont vous apercevez la ferme au loin ne possède certainement pas toutes les terres qui l'entourent. En France, les agriculteurs exploitants ne sont, en moyenne, propriétaires que de 20% de leurs terres. **Il faut en effet distinguer la propriété de l'exploitation des terres, c'est-à-dire leur mise en valeur.** L'agriculteur peut ainsi exploiter les terres autour de sa ferme sans en être propriétaire : il les loue et paie un **fermage** en contrepartie. Traditionnellement, lorsqu'il prend sa retraite, l'agriculteur possédant des terres en conserve la propriété et les loue au reprenneur de son exploitation, généralement l'un de ses enfants ; cela lui assure un complément de revenus. À son décès, ses enfants deviennent propriétaires : celui qui a repris

l'exploitation loue à ses frères et sœurs ayant quitté l'exploitation les surfaces dont ils ont héritées. Les terres restent ainsi généralement dans la famille.

↓ L'agriculteur possède souvent en propriété quelques hectares autour de sa ferme. Les bâtiments, qui comprennent généralement une partie habitation, abritent son matériel et ses animaux. Il importe qu'il puisse surveiller outils et cheptel afin d'intervenir rapidement si nécessaire, notamment lors des mises bas de ses animaux. Il lui faut par ailleurs l'assurance de ne pas avoir à proximité de son exploitation de constructions ou d'aménagements qui seraient incompatibles avec son activité ou limiteraient son développement.



## Qu'est-ce que le remembrement ?

Le remembrement est une opération foncière menée dans les communes rurales, qui a pour objectif de **réorganiser le parcellaire afin de le rendre plus rationnel sur le plan agricole**. Les parcelles petites et dispersées sont ainsi regroupées pour former des parcelles convenant mieux à la mécanisation et permettant des gains de productivité agricole. Tout remembrement est suivi de **travaux d'aménagement** : construction de chemins pour desservir les parcelles, suppression de ceux considérés comme inutiles, arrachage des haies délimitant les petites parcelles, déplacement

de fossés, recalibrage des cours d'eau, etc. Ces travaux ont permis la modernisation de l'agriculture, mais en supprimant ou réduisant des espaces qui servaient de refuges ou de lieu de nourriture à de nombreuses espèces animales, ils ont eu des **conséquences néfastes sur la biodiversité des campagnes**. Les années 1960-1990 ont été les plus marquantes. La préoccupation environnementale était en effet à l'époque peu présente dans les prises de décisions. Toute la vie animale a donc été impactée, de la microfaune aux mammifères en passant par les insectes et les oiseaux.



← Exploiter les parcelles autour de la ferme facilite le travail de l'éleveur qui doit traire tous les jours ses vaches laitières et les faire revenir des pâtures où elles ont passé la journée à la belle saison.

## Que représente un hectare ?

En agriculture, l'unité de mesure des champs est l'hectare (abrégié ha). Pour qui s'intéresse au monde agricole, c'est une notion fondamentale. Un hectare équivaut à 10 000 m<sup>2</sup> (l'équivalent d'une surface carrée de 100 m × 100 m). Pour convertir les hectares en kilomètres carrés, il suffit de retirer les deux derniers zéros : 100 hectares équivaut à un kilomètre carré.

↓ Les parcelles agricoles sont de taille très variable selon les régions de France et selon les effets du remembrement. Les agronomes-écologues considèrent que sans incidence sur la rentabilité des cultures et pour préserver la biodiversité, **une parcelle ne devrait pas dépasser 8 à 10 hectares**. À titre de comparaison, la taille du jardin d'une maison particulière varie entre 500 et 1 500 m<sup>2</sup>, soit entre 0,05 et 0,15 hectare.



Dans certaines régions comme la Normandie ou le Charolais et plus globalement dans le Nord, pour des raisons qui tiennent à l'histoire de la France, les propriétaires non exploitants possèdent de grandes surfaces qu'ils louent. C'est l'une des explications du maintien de l'élevage, les propriétaires s'étant opposés au retournement des prairies.

Dans le sud, où a toujours existé une petite agriculture paysanne qui se transmettait les terres de père en fils, les agriculteurs possèdent majoritairement les terres qu'ils exploitent. **Le statut**

**du fermage mis en place dans les années 1960 a donné plus de sécurité aux fermiers vis-à-vis du propriétaire,** ce qui, dans certaines régions comme la Bretagne, a incité les propriétaires à vendre à l'agriculteur.



↑ Si les terres cultivées représentent seulement un peu plus de la moitié de notre territoire, elles sont moins présentes dans le quart sud-est de la France. Cette hétérogénéité engendre une **grande diversité**

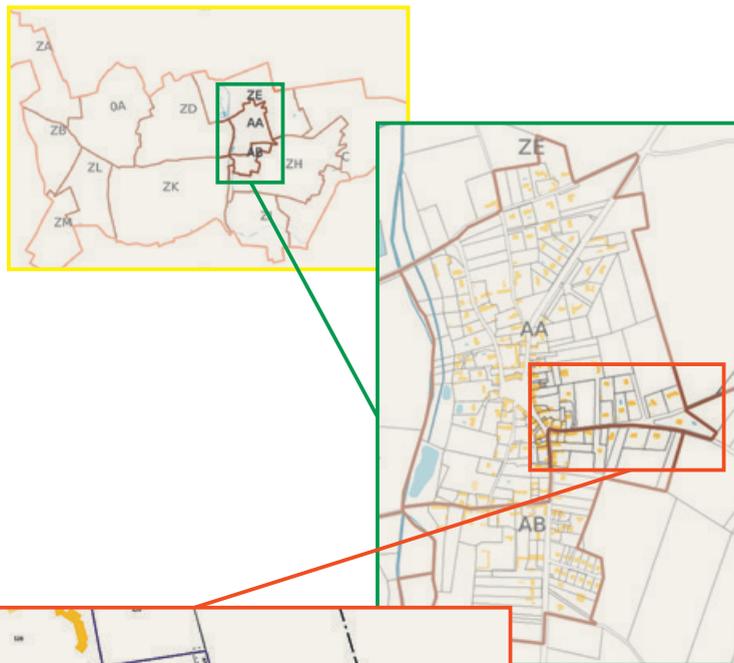
**de paysages**, qui ont tous leur propre charme. Ici en Normandie (en haut à gauche), Dordogne (en bas à gauche), Yvelines (en haut à droite) et causse Méjean (en bas à droite).

# L'état civil des territoires : le cadastre

Pourquoi certains champs sont-ils grands et d'autres petits ? Ceux qui se jouxtent appartiennent-ils tous au même propriétaire ? Le tracé du chemin emprunte-t-il un terrain privé ? Et quel est l'agriculteur qui a labouré le chemin que vous désirez emprunter ?

Les éléments de réponses se trouvent dans le cadastre. Il s'agit d'un ensemble de documents, comprenant en particulier le **plan du territoire**, sur lesquels sont mentionnées les **limites des parcelles** et où figurent **le nom et les coordonnées du propriétaire** de chacune d'entre elles. La finalité du cadastre est principalement fiscale, mais cet outil peut aussi renseigner le promeneur sur le territoire qu'il traverse. Surtout, c'est le document de référence pour l'agriculteur. Il lui permet de connaître précisément les surfaces qu'il peut exploiter et leur situation.

Lors d'une vente ou d'une succession, le changement de propriétaire figure dans le cadastre. Celui-ci permet ainsi de retracer **l'histoire du parcellaire** des territoires, les changements dus au remembrement, les échanges et les ventes, et par conséquent de mieux



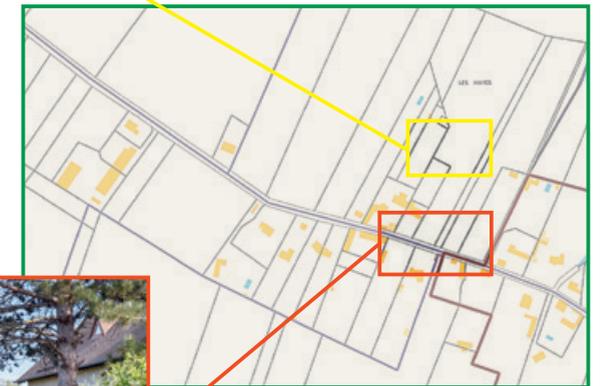
→ Les photos présentent les différentes informations visibles sur les **plans cadastraux** avec plus ou moins de précisions. D'abord, la nomenclature des sections cadastrales apparaît seule avec leurs limites. Le bâti et le tracé des parcelles figurent ensuite sur le plan, et en **zoomant** au maximum, le numéro de la parcelle apparaît.

comprendre les paysages agricoles. Ainsi, l'interruption brutale d'une haie peut s'expliquer par un changement de propriétaire, le nouveau ayant décidé de l'arracher. La présence de nombreux propriétaires permet quant à elle de comprendre la persistance de petites parcelles. Enfin, un conflit à propos d'un point d'eau ou d'une rivière peut s'expliquer par des difficultés à gérer un accès partagé.

**Le tracé de la parcelle cadastrale peut ne pas correspondre au tracé des cultures** observées dans les champs, car l'agriculteur peut choisir de diviser ou de regrouper les parcelles qu'il cultive. Un champ est toujours défini par la culture qui y est produite. Dans les régions bocagères toutefois (voir page 38), les haies correspondent généralement au tracé des parcelles.



↑ Cette photo est prise du haut du plan (vers les Hayes), l'autre (ci-dessous) depuis la route qui traverse ce dernier.



## Le site officiel [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)

Sur ce site Internet, vous pourrez **visualiser gratuitement le plan d'une commune et ses différentes parcelles cadastrales**. En zoomant, vous ferez apparaître **le numéro de la parcelle** que vous voulez

identifier. Vous saurez par exemple, si le chemin emprunté est privé ou rural. Si vous souhaitez connaître le nom du propriétaire, il vous faudra alors créer un compte et... passer commande.

# Les chemins de randonnée et leur gestion

Que l'on aime se balader librement ou que l'on préfère randonner sur des sentiers balisés, il est important de savoir où l'on met les pieds.

La plupart du temps, les sentiers empruntent des chemins ruraux ou communaux. Ces derniers, ouverts au public, dépendent de la commune. Ainsi, le long de son parcours, un chemin change de propriétaire chaque fois qu'il passe d'une commune à une autre.

Les sentiers peuvent aussi emprunter des chemins appartenant à des associations foncières rurales (AFR) ; ils relèvent alors du domaine privé. Les emprunter pour randonner est généralement toléré, mais ce n'est pas un droit. Ces associations regroupent les agriculteurs propriétaires et exploitants qui ont participé au remembrement de leur commune.

Elles sont chargées de l'entretien de leurs chemins, qui ont pour vocation de desservir les parcelles des agriculteurs. Ils sont parfois, après le remembrement, rétrocédés aux communes qui doivent alors les entretenir.



↑ Le propriétaire a tenu à rappeler les conditions d'autorisation de passage sur son terrain.



## La charte du randonneur

La fédération française de randonnée pédestre (FFRandonnée) a rédigé pour ses adhérents une charte de bonne conduite du randonneur en 13 points : « Soyons discrets, restons sur les sentiers, préservons nos sites, respectons les espaces protégés, privilégions le covoiturage et les transports en commun, ne faisons pas de feu, refermons les clôtures et barrières, gardons les chiens en laisse, nettoyons nos semelles, laissons pousser les fleurs, partageons les espaces. »

↑ Lorsque vous poussez une barrière, vous entrez dans une propriété privée, n'oubliez pas de la refermer. Et ne cueillez pas les champignons que le propriétaire veut se réserver.

Les sentiers peuvent également traverser les propriétés de certains particuliers, grâce à l'accord donné par ces derniers via une « convention de passage ». Dans ce cas, les propriétaires peuvent, s'ils le décident, retirer à tout moment leur autorisation : une raison de plus pour que chaque promeneur respecte les propriétés qu'il traverse et ne laisse aucune trace de son passage.

Il convient également de préciser que sur un chemin privé, le Code rural établit une présomption de tolérance de passage. Un propriétaire de chemin peut donc interdire l'accès au public, y compris aux piétons, mais en précisant ou matérialisant l'interdiction. Sinon, le passage est toléré.

La plupart des communes disposent en général d'un bon réseau de chemins. Malheureusement, le linéaire se réduit régulièrement, soit parce que le chemin n'est pas entretenu, soit parce qu'il a été fermé par une personne qui se l'est approprié, soit parce qu'il a été cédé à un propriétaire privé. Soyez donc attentif à toute modification et le cas échéant, contactez la commune en cas de problème. Dans les Hauts-de-France, des études réalisées à partir du cadastre ont montré que 15 % des chemins ruraux avaient disparu sur le terrain. Ce chiffre double en incluant ceux dont la largeur a été anormalement réduite, ce qui est pour le moins inquiétant.

↓ Pour tenter de limiter la disparition des chemins, les pouvoirs publics ont institué les Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et ont même élargi la démarche à tous les sports de nature avec le Plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI). La gestion en est confiée aux départements. Un chemin rural inscrit au PDIPR bénéficie d'une protection supplémentaire du fait de la reconnaissance de son usage public, mais la réglementation actuelle ne suffit pas toujours à garantir son existence, sa largeur, ou son esthétique.



← Les remembrements et les travaux connexes qui sont menés réduisent souvent le linéaire des chemins, mais ils sont aussi l'occasion d'en créer de plus larges, bordés de haies et de bandes enherbées favorables à la faune. Pour la défense des chemins, il est important que promeneurs et randonneurs soient représentés (et écoutés !) dans les commissions de remembrement, là où se décide la nouvelle carte parcellaire du territoire, mais aussi à chaque fois qu'une décision se prend à propos des chemins ruraux ou communaux (échanges ou ventes). Il serait dommage de devoir renoncer à vos promenades préférées !



← Les pâturages de montagne sont généralement des terrains privés appartenant aux communes ou à des particuliers. Il existe une tolérance de passage si le propriétaire ne manifeste pas son opposition. **Un itinéraire balisé a nécessairement obtenu l'autorisation du propriétaire et peut donc être emprunté sans soucis.**

**Savez-vous grâce à qui vous pouvez pratiquer gratuitement et librement votre activité de nature favorite ?** Gérer et entretenir un tel terrain de sport ne se fait pas tout seul.

Le randonneur, le promeneur, a besoin de chemins praticables mais ce n'est pas suffisant. Il lui faut savoir où mène le chemin et s'il peut revenir à son point de départ: il lui faut un itinéraire à suivre.

Dès **1947**, plusieurs associations dont le Touring Club de France, le Club alpin ou encore le Club vosgien ont voulu se regrouper pour protéger les chemins et en faire la promotion. Elles ont constitué le **Comité national des sentiers de grande randonnée**. Le premier sentier de grande randonnée (GR) de France est alors créé dans le Val de Loire. Le réseau des GR s'est ensuite étoffé jusqu'à la **création de la Fédération française de randonnée pédestre en 1978**.

↓ Les plus célèbres sentiers sont les GR (pour « grande randonnée »), qui permettent de traverser le pays en plusieurs étapes de randonnées. La France en compte 60 000 kilomètres. Les GRP (pour « grande randonnée de pays ») proposent quant à eux des itinéraires en boucle sur une région. Ils nécessitent plusieurs jours de marche. Les PR (pour « petite randonnée » ou « promenade et randonnée ») indiquent des marches en boucle de 4 à 20 kilomètres, pouvant être parcourus sur la journée. **Au total vous disposez de plus de 180 000 kilomètres de sentiers balisés, soit 4,5 fois le tour de la Terre!**



	GR	GR de Pays	PR
Bonne direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

↑ Ce tableau présente les différentes balises utilisées pour indiquer les directions à suivre et à ne pas suivre.

Aujourd'hui, celle-ci rassemble 240 000 randonneurs au sein de 3 400 clubs. Mais c'est peu au regard des 16 millions de marcheurs qui utilisent les chemins et recherchent des itinéraires de balades.

Il importe de savoir que ce sont les **20 000 bénévoles** de la Fédération de randonnée qui créent les itinéraires, les maintiennent et les entretiennent. Ce sont eux en particulier qui vous permettent de suivre les petites marques rouge et blanc des GR, ou rouge et jaune des GR de pays. Ce sont en grande partie également eux qui balisent les sentiers de petite randonnée, marqués en jaune.

Aujourd'hui, si de nombreuses applications sur smartphone proposent des tracés de circuits, **les balises sont encore très utilisées**. Avec ou sans carte, elles permettent de suivre un itinéraire dans toutes les conditions, même là où la téléphonie mobile ne répond pas.



← Le baliseur part sur le terrain avec son matériel composé d'un pot de peinture, d'un pinceau, d'un pochoir, d'un grattoir et d'autocollants.

↓ Quel chemin choisir quand il n'y a pas de balisage ? Il y a de quoi se perdre !

